



SCI : commandement de payer

Par **NOUCHKA246**, le **28/12/2018** à **15:43**

Bonjour.

Lorsqu'une SCI familiale est débitrice et ne peut plus rembourser son emprunt, lorsque cette SCI est gérée par 2 personnes à 50/50, à qui l'huissier doit il remettre un commandement de payer : à la SCI, à un seul des gérants, ou aux 2 gérants ?

Le commandement de payer est il valable si l'huissier note le nom de famille du conjoint suivi du prénom de la conjointe sachant que les 2 associés de cette SCI ne sont ni mariés, ni pacsés ?

Merci